

TABLE DES MATIÈRES

Préface	XVII
Liste des acronymes	XXI
1. INTRODUCTION	1
2. ACQUISITION DE LA CITOYENNETÉ CANADIENNE	11
2.1 Citoyenneté de naissance	13
2.1.1 Naissance sur le territoire canadien : jus soli (citoyenneté par « droit du sol »)	13
2.1.1.1 Qu'entend-on par « territoire canadien » ?	14
2.1.1.2 Inapplicabilité aux enfants de diplomates étrangers	14
2.1.1.3 Qu'en pensez-vous ?	31
2.1.2 Naissance à l'étranger d'une personne dont l'un des parents est citoyen canadien : jus sanguinis/jus sanguis (citoyenneté canadienne par descendance/filiation)	32
2.1.2.1 Acquisition de la nationalité dans le contexte des naissances à l'étranger par procréation médicalement assistée	33
2.1.2.2 Limite de transmission de la citoyenneté à la première génération	49
2.1.2.2.1 La règle	49

2.1.2.2.1.1	<i>Précision concernant la deuxième génération ou la génération subséquente née à l'étranger entre le 15 février 1977 et le 16 avril 2009 et n'ayant pas la citoyenneté canadienne lors de la mise en œuvre de la règle</i>	51
2.1.2.2.1.2	<i>Précision concernant la deuxième génération ou la génération subséquente née à l'étranger avant le 15 février 1977 et n'ayant pas la citoyenneté canadienne lors de la mise en œuvre de la règle . . .</i>	53
2.1.2.2.1.3	<i>Application de la règle dans le contexte de l'adoption</i>	55
2.1.2.2.2	Les exceptions à la règle	57
2.1.2.2.2.1	<i>Disposition transitoire</i>	57
2.1.2.2.2.2	<i>Enfants ou petits-enfants d'une personne en service à l'étranger</i>	66
2.1.2.2.3	Récapitulatif	68
2.1.2.2.4	Raisons invoquées concernant l'adoption de la règle et problèmes engendrés par l'application de la règle	69
2.1.2.2.4.1	<i>Transmission inégale de citoyenneté entre les enfants d'une même famille</i>	69
2.1.2.2.4.2	<i>Citoyenneté/apatridie</i>	70
2.1.2.2.4.3	<i>Qu'en pensez-vous ?</i>	71
2.1.2.3	Les « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté » (ou « Canadiens déchus »).	72
2.1.2.3.1	Personnes nées à l'étranger d'une mère canadienne et d'un père étranger mariés avant l'adoption le 15 février 1977 de la loi actuelle	76
2.1.2.3.2	Personnes nées à l'étranger d'un père canadien en dehors des liens du mariage	90

2.2 Citoyenneté par naturalisation (attribution ou obtention)	100
2.2.1 Exigences générales	102
2.2.1.1 <i>Exigences relatives à l'âge</i>	104
2.2.1.2 <i>Exigences relatives à la résidence</i>	105
2.2.1.2.1 <i>La règle</i>	105
2.2.1.2.1.1 <i>Régime actuel</i>	105
2.2.1.2.1.2 <i>Régime futur (suivant l'entrée en vigueur du projet de loi C-6)</i>	111
2.2.1.2.2 <i>L'exception à la règle</i>	113
2.2.1.2.2.1 <i>Temps passé à l'étranger à titre de résident permanent au service des Forces armées canadiennes ou de la fonction publique et calcul de la période de présence effective</i>	113
2.2.1.2.2.2 <i>Processus accéléré de demande de citoyenneté pour les membres des Forces armées canadiennes</i>	114
2.2.1.2.3 <i>La résidence/présence effective : questions/débat</i>	115
2.2.1.3 <i>Exigences relatives à la langue et à la connaissance du Canada</i>	117
2.2.1.3.1 <i>Critères et exigences en matière de connaissances : examen de citoyenneté</i>	117
2.2.1.3.2 <i>Critères et exigences en matière de compétences linguistiques</i>	125
2.2.1.3.3 <i>Dispense des exigences de connaissance du Canada et de compétences linguistiques</i>	129
2.2.1.3.4 <i>Qu'en pensez-vous ?</i>	131

2.2.1.4	<i>Interdictions ayant pour effet l'inadmissibilité à la citoyenneté</i>	132
2.2.1.4.1	Demandeur sous le coup d'une mesure de renvoi ou faisant l'objet d'une déclaration du gouverneur en conseil en vertu de l'article 20 de la Loi.	133
2.2.1.4.2	Demandeurs faisant l'objet d'une interdiction en vertu de l'article 22 de la Loi.	137
2.2.1.4.3	Qu'en pensez-vous ?	144
2.2.2	<i>Procédure d'obtention de la citoyenneté par naturalisation</i>	145
2.2.2.1	<i>Les étapes du processus</i>	148
2.2.2.1.1	Réception et examen des demandes de citoyenneté	150
2.2.2.1.1.1	<i>Pouvoir décisionnel</i>	150
2.2.2.1.1.2	<i>Temps de traitement des demandes</i>	154
2.2.2.1.1.3	<i>Demande incomplète et/ou abandonnée</i>	154
2.2.2.1.1.4	<i>Demande suspendue</i>	158
2.2.2.1.2	Cérémonie et prestation du serment de citoyenneté	161
2.2.2.1.2.1	<i>Règle générale et exceptions</i>	162
2.2.2.1.2.2	<i>Personnes qui ne peuvent pas prêter le serment</i>	166
2.2.2.1.2.3	<i>Texte du serment</i>	166
2.2.2.1.2.4	<i>Candidats portant un vêtement couvrant partiellement ou totalement le visage</i>	167
2.2.2.2	<i>Mécanismes d'appel et de contrôle des décisions en matière de citoyenneté</i>	175

2.2.2.3	<i>Récapitulatif</i>	178
2.2.2.3.1	Rôles et responsabilités actuelles des agents et des juges de la citoyenneté	178
2.2.2.3.2	Contestation d'une décision relative à une demande de citoyenneté	179
2.2.3	<i>Cas particuliers d'attribution de la citoyenneté</i>	179
2.2.3.1	<i>Les enfants adoptés</i>	179
2.2.3.1.1	Attribution directe de la citoyenneté canadienne aux personnes nées à l'étranger et adoptées en tant que mineurs ou en tant qu'adultes	181
2.2.3.1.2	Processus d'immigration pour les personnes adoptées par des parents canadiens qui ne peuvent transmettre la citoyenneté à leurs enfants du fait de la restriction relative à la transmission de la citoyenneté canadienne à la première génération	190
2.2.3.1.3	Comparaison : processus d'attribution directe de la citoyenneté canadienne pour les personnes adoptées <i>vs</i> processus d'attribution de la citoyenneté classique	190
2.2.3.2	<i>Apatridie</i>	192
2.2.3.3	<i>Indiens inscrits</i>	192
2.2.3.4	<i>Attribution de la citoyenneté à la discrétion du ministre dans des cas particuliers (par. 5(4) de la Loi)</i>	195
2.2.4	<i>Qu'en pensez-vous ?</i>	200
3.	PERTE DE LA CITOYENNETÉ CANADIENNE	201
3.1	Répudiation	201
3.1.1	<i>Répudiation de la citoyenneté au titre du paragraphe 9(1) de la Loi</i>	202

3.1.1.1	<i>Conditions de répudiation et circonstances dans lesquelles une personne peut être dispensée de ces conditions.</i>	202
3.1.1.2	<i>Personnes inadmissibles</i>	204
3.1.1.3	<i>Processus décisionnel et contestation de la décision</i>	205
3.1.1.4	<i>Conséquences de la répudiation concernant le statut au Canada</i>	209
3.1.2	<i>Répudiation de la citoyenneté au titre de l'article 7.1 du Règlement de 1993</i>	210
3.2	Révocation	212
3.2.1	<i>Les motifs de révocation</i>	214
3.2.1.1	<i>Le régime actuel</i>	214
3.2.1.1.1	<i>Révocation pour tromperie : fausse déclaration, fraude ou dissimulation intentionnelle de faits essentiels</i>	214
3.2.1.1.2	<i>Révocation pour motifs liés à la sécurité nationale</i>	253
3.2.1.2	<i>Le régime futur (suivant l'entrée en vigueur du projet de loi C-6)</i>	262
3.2.2	<i>Processus décisionnel</i>	262
3.2.2.1	<i>Processus décisionnel faisant intervenir uniquement le ministre de IRCC</i>	266
3.2.2.2	<i>Processus décisionnel faisant intervenir la Cour fédérale</i>	272
3.2.2.2.1	<i>Le régime actuel</i>	272
3.2.2.2.2	<i>Le régime futur (suivant l'adoption du projet de loi C-6)</i>	276
3.2.3	<i>Conséquences de la révocation concernant le statut au Canada</i>	276

3.2.3.1	<i>Cas de tromperie simple : citoyenneté révoquée pour fausse déclaration, fraude ou dissimulation intentionnelle de faits essentiels</i>	276
3.2.3.2	<i>Cas de tromperie complexe : citoyenneté révoquée pour fausse déclaration, fraude ou dissimulation intentionnelle de faits essentiels en lien avec des questions de sécurité</i>	277
3.2.3.3	<i>Citoyenneté révoquée pour des actes allant à l'encontre de l'intérêt national du Canada</i>	279
3.2.4	Conséquences de la révocation pour les demandes de citoyenneté ultérieures	281
4.	RÉINTÉGRATION DANS LA CITOYENNETÉ	283
5.	DROITS ET RESPONSABILITÉS DU CITOYEN CANADIEN	289
5.1	Liberté de circulation internationale	292
5.1.1	Droit de demeurer au Canada	293
5.1.1.1	<i>Une protection contre l'expulsion</i>	293
5.1.1.2	<i>Les limites au droit de demeurer au Canada : l'extradition</i>	304
5.1.2	Droit d'entrer au Canada	311
5.1.2.1	<i>Transfèrement des prisonniers canadiens et retour des citoyens canadiens soupçonnés d'activités terroristes</i> . . .	312
5.1.2.2	<i>Droit au rapatriement</i>	324
5.1.3	Droit de sortir du Canada	324
5.1.3.1	<i>Incidence mineure sur le droit de sortir du Canada</i>	325
5.1.3.2	<i>Refus ou suspension de passeport</i>	326
5.1.3.2.1	<i>Motifs de refus liés à la sécurité nationale du Canada</i>	327

5.1.3.2.2	Motifs de refus concernant les « voyageurs à risque élevé » et les auteurs d'agressions sexuelles contre des enfants	342
5.1.3.2.3	Période de refus des services de passeport	349
5.1.3.2.4	Suspension de passeport	351
5.2.	Des services consulaires soumis à la discrétion gouvernementale	351
5.2.1	<i>L'encadrement juridique des services consulaires</i>	<i>352</i>
5.2.2	<i>La prérogative royale et le pouvoir exécutif en matière d'affaires étrangères : l'affaire Khadr</i>	<i>358</i>
5.2.3	<i>Clémence et peine de mort : l'affaire Smith</i>	<i>371</i>
5.2.4	<i>Passeport d'urgence : la décision Abdelrazik</i>	<i>383</i>
5.2.5	<i>Éliminer l'utilisation de la prérogative de la Couronne dans le domaine des affaires consulaires ?</i>	<i>388</i>
5.3	Droit de voter et d'être élu	389
5.4	Droit à l'instruction dans la langue de la minorité	410
5.5	Préférence aux citoyens canadiens pour certains postes de la fonction publique	422
5.6	Limite aux droits préférentiels pour le citoyen	444
CONCLUSION	451
BIBLIOGRAPHIE	453
TABLE DE LA LÉGISLATION	465
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	477
INDEX ANALYTIQUE	487